

colorchecker CLASSIC



xrite



1771. État des habitans qui sont par jour —
 Recensement pour l'année 1771. Art 115/15

- est. est. — 30. negres exempts 10. Rente, 20. — 60. journées
- + 1 Joseph Bourgeois de la paroisse de St. Jean le Royoitz à Douai.
 - + 2 Françoise pere et fili.
 - + 3 Marie Anne Chasse la bœuf.
 - + 4 Jean Lemeroy. — 4. negres — 12. journées
 - + 5 Bernave Moran, 5. negres — 15. j. nées
 - + 6. Bonfil.
 - + 7. ~~oullet~~ ~~cordet~~ Chirurgien, agagé. Sur St. nicolay, ni terre ni negres travaillant
 - + 8. etienne pèlerin
 - + 9. succation de son Julien Canard, au vacance
 - + 10. pierre juncq
 - + 11. de ~~est~~ ~~primit~~ de ~~est~~ ~~vincent~~ ~~est~~ ~~est~~
 - + 12. guillaume agard de la miere
 - + 13. philippe Nèca
 - + 14. pierre Trigan de Recourmont et Louis moel.
 - + 15. etienne quibert Chateaux.
- habitant à Douai
- + 16. guillaume Rempel voisin
 - + 17. Bernier de la Rebaudiere
 - + 18. ambroise ploulemavee
 - + 19. D^e. V^e. collet ne Donne par argent vendu tout ce qu'elle a
 - + 20. pierre Weylet
 - + 21. Jean Weyer la Moutinet. ni terre ni negres
 - + 22. Bernave fenquet
 - + 23. Jean quetroy
 - + 24. Rustin : — point de negres
 - + 25. Michel prerot
 - + 26. Claude Bernegny de Malmain. 2. negres — 6. journées

Libres.

- + 27. Jacques Veruy
- + 28. françois jacobin il a Douai, au Rang des blancs
- + 29. Dominique Liévaud pere 28. negres — 84. journées
- + 30. pierre Mallet — 2. negres — 6. j. nées
- + 31. pierre Luet Raux pere ni terre ni negres,
- + 32. Simon Raux. ni terre ni negres

- + 33. Francois la Plante
- + 34. Jean Baptiste Barbier ni terre ni negres, Reste avec la mere
- + 35. Francois Gerono. à Doune le 12. j. à M. Bourdet 3. negres 9. j.
- + 36. René Vintimille paré au quartier des ances austruins
- + 37. Cecile victoire
- + 38. Marie anne de la Wouneur
- + 39. Marie Elizabeth maillon, son fils audri à Doune pour elle à
- + 40. Marie victoire Langlois M. Bourdet, le 12. juin, 7. negres 25. jours

Maje Therese maraud
 M. Wobreit de Fourcaux, Cay
 de la hie, l'envoyant de la traversi
 de Terbeck, l'envoyer avec à chacun de
 renommés au present état de l'envoyer son
 traite de réclamation de leur negres à l'effet
 de l'être improuvés par le pice aux travaux en Roi
 de cette année. Aux Cay, le 16. aoust 1771.

Leferon.

expédié les ordres le 18. aoust 1771

D. D. A.

plus jannette Broseaux, - - 1 negre - 3. jours

27. jours
 28. jours
 29. jours
 30. jours
 31. jours
 32. jours
 33. jours
 34. jours
 35. jours
 36. jours
 37. jours
 38. jours
 39. jours
 40. jours

er
9/1
vivi
c
—
—
—

Order De l'Intendant
Le 15. Mars 1771
p. le Departement
Le commandant

Intendant
Monsieur St. Jean

ordre De M^r. Leferon
Du 16. aoust 1771
p.ⁿ Les Défaillants aux
Recensements

^{exemption}
pradiuni 31. negro. 31

plus garnette de rochers